

ALLIANCE
ÉCOLOGIQUE
ET SOCIALE

RENCONTRES DE L'ALLIANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

2^E ÉDITION

**JEUDI 27
& VENDREDI 28
NOV. 2025
À BAGNOLET (93)**

**DANS LES LOCAUX DE LA FSU
22, RUE MALMAISON**





L'Alliance écologique et sociale (ex-collectif Plus jamais ça) est née il y a bientôt six ans de la volonté de syndicats et d'associations de tisser des liens pérennes. Notre but : gagner sur des propositions fortes de rupture pour la justice sociale et environnementale.

L'Alliance écologique et sociale (AES) est pilotée par sept organisations : les Amis de la Terre, Attac, la Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace, Oxfam et Solidaires. C'est aussi un réseau plus vaste de collectifs locaux, d'organisations associatives et syndicales.

En 2024, les premières Rencontres de l'AES ont rencontré l'enthousiasme de militant-es désireux de mieux se connaître, d'échanger sur nos pratiques, de se former, mais aussi de faire connaître nos campagnes, nos actions, nos victoires, et de construire ensemble nos projets.

La 2^e édition sera l'occasion d'avancer sur les campagnes nationales pour la défense des lignes SNCF vitales et pour la rénovation du bâti scolaire, mais également de travailler à partir des thématiques et luttes menées par les AES locaux. Nous souhaitons aussi que ces rencontres nous permettent d'échanger sur nos analyses et stratégies pour lutter contre l'extrême droite, et, en partant des territoires ruraux ou des quartiers populaires, sur la façon dont les urgences environnementales et sociales irriguent des collectifs et des mobilisations.

Nous écrivons ainsi notre feuille de route pour les mois qui viennent, qui seront décisifs pour imposer une alternative de justice et d'écologie, en lieu et place du libéralisme économique et de l'extrême droite.

Les Rencontres de l'AES se déroulent en semaine. Les droits à la formation syndicale seront ouverts et permettent à toutes et tous de participer, quel que soit votre employeur et que vous soyez syndiqué-e ou non (modalités de participation détaillées ci-dessous).

alliance-ecologique-sociale.org
[@all-eco-sociale.bsky.social](https://t.me/all-eco-sociale)

PROGRAMME

provisoire

JEUDI 27 NOVEMBRE
9h30-18h30

Matin

Plénière

Concrètement, que veut dire militer syndicalement ? dans une association environnementale ? dans une association de lutte pour la justice sociale ?

Après-midi

Plénières

1. Campagne : Moins de routes, plus de trains ! Nos lignes SNCF sont vitales.
2. Campagne : L'École bien dans ses murs, pour une rénovation écologique du bâti scolaire public.

Table ronde

Agir pour l'écologie et le social depuis les territoires ruraux et les quartiers populaires.

Apéritif convivial

VENDREDI 28 NOVEMBRE
9h-16h

Matin

Ateliers

1. Forêt et filière bois (« biomasse », « biocarburant », construction, ameublement, papier-carton) : quelles réalités écologiques des utilisations industrielles ?
2. Les conditions sociales de la reconversion écologique de l'appareil productif : de nouveaux droits pour les salarié·es.
3. Impasses de l'extractivisme : se positionner face au renouveau minier en France.
4. Lutttes contre les projets écocidaires : routes, mégabassines, canal Seine-Nord Europe.
5. Visite de Bagnolet, l'une des zones les plus polluées de France.

Après-midi

Plénière

Nos stratégies face à l'extrême droite : comment anticiper les échéances électorales à venir ?

Plénière

Bilans et échanges sur notre feuille de route 2026.

COMMENT PARTICIPER ?

*Que vous soyez salarié·e du privé
ou agent·e de la Fonction publique*

Tout·e salarié·e a droit à 12 jours d'absence par an pour participer à une formation syndicale, qu'il ou elle soit syndiqué·e ou non, et quel que soit son syndicat (L.2145-5 et suivants du code du travail pour les salarié·es du privé, L215-1 du code général de la Fonction publique pour les agent·es des 3 fonctions publiques). C'est le « congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale » (CFESES).

Les demandes de congés se font au moins 30 jours avant le début du stage, soit **avant le lundi 27 octobre**. La demande faite sur le modèle ci-dessous suffit (pas besoin de préciser l'intitulé, le programme ou de fournir une convocation, le détail de la formation ne regardant pas l'employeur), en précisant le lieu de la formation et l'organisme qui est responsable du stage.

Lors de la formation, une attestation vous sera fournie par l'organisme de formation, qui pourra être remise à votre employeur s'il la demande.

ÉTAPE 1

Pour toutes et tous, que vous utilisiez votre droit à la formation syndicale ou que vous veniez sur votre temps personnel, vous inscrire auprès de l'AES à cette adresse :

<https://framaforms.org/inscription-aux-rencontres-de-lalliance-ecologique-et-sociale-2025-1752608928>

ÉTAPE 2

Demander un congé de formation syndicale auprès de votre employeur

Modèle de demande de CFESES – Salarié·e du privé

Nom – Prénom

Références administratives

À.....

le

À l'attention de M. ou Mme.....,

(la personne responsable dans l'entreprise ou le ou la DRH)

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, du [date début] au [date fin du stage] en vue de participer à un stage de formation économique, sociale, environnementale et syndicale à Bagnolet, conformément aux dispositions légales art. L2145-5 du Code du travail et aux dispositions conventionnelles en vigueur.

Je précise qu'il s'agit d'une session habilitée par le Centre d'études et de formation interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange-aux-Belles, 75010 Paris, institut agréé par arrêté ministériel du 25 janvier 2021.

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de ma parfaite considération.

Signature

Modèle de demande de CFESSES – Agent·e de la Fonction publique

Nom – Prénom
Grade et fonction

À Monsieur ou Madame
(votre responsable hiérarchique, recteur/rectrice ou IEN pour les
personnels d'enseignement et d'éducation du MEN)

Établissement ou service s/c de

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code
général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés
pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

DATES

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Bagnolet.

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de
Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur
la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux
congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié
au J.O. du 06.01.2000).

À le

Signature

ÉTAPE 3

*(Seulement si vous faites partie de la FSU
ou de l'Union syndicale Solidaires)*

Inscrivez-vous auprès du Centre national de formation syndicale
de la FSU ou du CEFI Solidaires.